

Castillon du Gard



Bulletin Municipal Sivernal 2012/2013

Edito

Les années se suivent mais ne se ressemblent pas, même si tous les ans, cette période de fêtes nous replonge dans l'enfance avec son arbre de Noël, ses lumières et ses chants.

Le Conseil Municipal et moi-même formons des vœux pour que vous vous sentiez bien dans notre si belle commune et que cette nouvelle année qui approche soit pour vous l'occasion d'y vivre de bonnes et belles choses.

Bonne et heureuse année 2013

Jean-Louis BERNE,

Maire de la commune de Castillon du Gard

Festivités

Du vendredi 21 au lundi 24 décembre 2012 : Exposition de Monsieur Jacques AVISSE à la Maison des Remparts.

Lundi 24 décembre 2012 : Crèche vivante et messe de Noël à l'église de Vers Pont du Gard, 19H00

Mardi 25 décembre 2012 : Messe de Noël à 10H30 à l'église de Castillon du Gard

Samedi 29 décembre 2012 : Vœux du Maire aux chasseurs dès 08H00 à la Chapelle Saint Caprais

Vendredi 11 janvier 2013 : Vœux du Maire à la population dès 18h30 à la Maison Familiale et Rurale de Castillon du Gard. *Les vœux seront suivis d'un apéritif.*

Jeudi 24 janvier 2013 : Les nouveaux Castillonnais de l'année 2012 seront conviés à 19H00 à la Maison des Remparts pour la traditionnelle Galette des Rois

Samedi 26 janvier 2013 : Loto de la Maison Familiale et Rurale de Castillon du Gard à la Maison des Remparts

Mercredi 30 et jeudi 31 janvier 2013 : Exposition itinérante réalisée par la délégation départementale de la Croix Rouge, sur le thème des inondations 2002 ; 10 ans déjà ! Elle sera visible à la Maison des Remparts

Dimanche 10 février 2013 : Loto de l'Amicale des Parents d'Elèves de l'école Jules Ferry de Castillon du Gard à la Maison des Remparts et à la Chapelle Romane

Mairie:



Le secrétariat de la mairie sera fermé le lundi 24 et le lundi 31 décembre 2012 après-midi.

Les permanences « ELUS » du samedi 22 et du samedi 29 décembre 2012 ne seront pas assurées.

Nous vous informons que tous ces renseignements sont consultables sur le site internet de notre commune WWW.castillondugard.fr



Centre Communal d'Action Sociale:

Le Centre Communal d'Action Sociale de la commune procédera entre le 17 et le 31 décembre 2012 à la distribution des colis de Noël aux aînés de 80 ans et plus, vivants seuls.

Un goûter de Noël est organisé à la maison de retraite en collaboration avec les écoles le lundi 17 décembre après-midi. Pour l'occasion, deux classes chanteront des chants de Noël aux résidents.

Inscription sur les listes électorales

Nous vous rappelons que pour figurer sur les listes électorales de la commune en 2013, vous devez obligatoirement vous inscrire avant le 31 décembre 2012, 12H auprès du secrétariat de la mairie.

Documents à fournir :

- Formulaire à compléter (*le formulaire est disponible en mairie ou sur le site www.service-public.fr « cerfa 12669*01*)
- Une pièce d'identité valide (*Carte nationale d'identité, passeport ou permis de conduire*)
- Un justificatif de domicile de moins de 3 mois (*facture EDF, SAUR, France télécom, taxe habitation 2012, impôt sur le revenu 2011*)

Si vous venez d'avoir 18 ans ou si vous avez 18 ans avant le 28 février 2013 :

Vous serez inscrit(e) d'office sur les listes électorales de notre commune, sous réserve que vous vous soyez fait recenser en notre mairie dans l'année de vos 16 ans. Vous n'avez donc pas de démarches particulières à effectuer en mairie.

Toutefois, si vous n'avez pas reçu de courrier de la mairie vous informant de votre inscription d'office et si votre nom ne figure pas sur le tableau des additions et retranchements affiché en mairie le 10 janvier 2013 et comportant toutes les nouvelles inscriptions, vous aurez la possibilité de saisir le tribunal d'instance du lieu de votre domicile pour vous faire inscrire jusqu'au 20 janvier 2013.

Danne de courant

Castillon du Gard subit depuis quelques mois des microcoupures et/ou coupures de courant (*de plusieurs minutes*) sur une grande partie de son territoire. Nous mettons tout en œuvre pour remédier à ce problème en collaboration avec notre interlocuteur privilégié d'ERDF.

Pendant, nous souhaiterions que l'ensemble des administrés victimes de ces coupures effectue un courrier à leur fournisseur d'énergie afin d'appuyer notre réclamation et montrer l'ampleur du phénomène et ses conséquences.

Travaux

La dernière tranche des travaux d'assainissement a débuté fin novembre aux Croisées. L'ensemble du lieu dit « les Croisées » sera raccordé au réseau du tout à l'égout avant la fin du premier semestre 2013.

Les propriétaires devront, à leur charge, procéder au raccordement de leur propriété.

Les travaux de mise en discrétion des réseaux électriques et télécom de l'impasse Croix de Benoit débiteront au premier semestre 2013 et aboutiront par une réfection de la voirie.

Les travaux d'aménagement paysager du rond point entrée sud du village ont commencé mi-octobre 2012. Ils sont réalisés par des élèves de la Maison Familiale et Rurale « Le Grand Mas » à Uzès. Ce chantier se poursuivra jusqu'au printemps 2013.



Réflexes contre les cambriolages

La période hivernale débute avec l'arrivée des vacances de Noël ; pour éviter un cambriolage durant votre ou vos absence(s), voici quelques consignes !!

Contre les cambriolages,
ayez les bons réflexes !

AU QUOTIDIEN : Sécurisez votre domicile

- **Fermez les accès** : verrouillez portes, fenêtres, portails et garages la nuit et lors de tous vos déplacements
- **Veillez sur vos clés** : ne dissimulez pas de clé dans une cachette (pot de fleur, paillason, boîte aux lettres, etc.) ; n'inscrivez pas vos nom et adresse sur votre trousseau de clés ; ne laissez pas de clé sur la serrure des portes vitrées, même à l'intérieur ; faites changer vos serrures le cas échéant.
- **Prémunissez-vous contre les effractions** : placez hors de portée les objets susceptibles de faciliter la commission d'une effraction (outils et mobilier de jardin, échelles, etc.).
- **Adoptez des mesures dissuasives** : équipez-vous de dispositifs de sécurité (alarmes – à brancher à la moindre absence –, portes blindées, serrures de sécurité, détecteurs de présence, etc.). **Sécurisez vos biens.**
- **Listez vos biens** : inventoriez, photographiez et faites éventuellement expertiser vos objets de valeur ; notez les numéros de série et les références de vos équipements high-tech ; conservez vos factures.
- **Protégez vos objets de valeur** : ne laissez aucun objet de valeur à la vue des cambrioleurs ; placez en lieu sûr vos papiers, sacs, cartes de crédit et chéquiers ; évitez de conserver à votre domicile des objets de très grande valeur.
- **Assurez-vous de l'identité de vos visiteurs** : avant de laisser entrer une personne inconnue chez vous, contrôlez son identité (si elle se présente au nom d'une société, en cas de doute, cherchez vous-même le numéro de l'entreprise et appelez-la) ; ne laissez jamais une personne inconnue seule dans une pièce de votre domicile.

EN CAS D'ABSENCE PROLONGÉE

PEUR DE PARTIR EN VACANCES ?



- **Inscrivez-vous à l'opération tranquillité vacances (O.T.V.)** au secrétariat de la mairie, **signaler votre absence auprès de la police intercommunale de la communauté de communes du Pont du Gard** au 06.37.65.44.27 et/ou auprès **de la gendarmerie de Remoulins** au 04.66.37.01.11.
- **Prévenez vos voisins** : indiquez-leur vos dates d'absence et demandez-leur de signaler à la police tout fait suspect.
- **N'alertez pas les cambrioleurs** : faites relever ou garder votre courrier ; utilisez un programmateur de lumière ou de radio et faites ouvrir vos volets le matin par une personne de confiance ; n'enregistrez pas de message sur votre répondeur téléphonique révélant votre absence et sa durée.

ADOPTÉZ LES BONNES RÉACTIONS

- **Prévenez immédiatement la gendarmerie au moindre fait suspect** : ne prenez pas d'initiative, mais essayez de relever des éléments d'identification.
- **Prévenez immédiatement la gendarmerie si vous constatez une effraction** : évitez de pénétrer sur la scène du délit et ne touchez à rien en attendant la brigade de gendarmerie ; faites opposition auprès de votre banque concernant vos cartes de crédit et chéquiers volés ; déposez plainte, muni d'une pièce d'identité, auprès de la gendarmerie.

Déneigement :

La municipalité recommande à l'ensemble des administrés de déneiger devant chez eux en cas de chutes de neige pour permettre le passage des piétons.

Que vous soyez propriétaire ou locataire, nous vous invitons à racler et balayer la partie de trottoir ou de la chaussée au droit de votre propriété et de jeter du sable ou du sel afin d'éviter la formation de verglas.

Ce geste citoyen aiderait considérablement le travail des employés du service technique qui en période de neige sont souvent surchargés par l'ampleur de la tâche et dont leur priorité est d'assurer l'accès des bâtiments communaux (*écoles, mairie, la poste etc.*) et le déneigement des axes principaux.



Joyeux Noël



Le Maire, le Conseil Municipal et le personnel communal

vous souhaitent de bonnes fêtes de fin d'année

**Noël au balcon,
Pâques au tison.**

**A Noël les moucherons
A Pâques les glaçons.**

**Neige en novembre,
Noël en décembre.**

**Blanc Noël, certes Pâques.
Vert Noël, blanches Pâques.**

**Noël grelottant,
Pâques éclatant.**

**Noël gelé,
Moissons grainées.**

**A Noël froid dur,
Annonce les épis les plus sûrs.**

**Givre à Noël,
cent écus dans votre escarcelle.**

**Noël neigeux,
Eté merveilleux.**

